

CORT



Isolé



Famille

	€/ mois*	
COTISATIONS TTC	29,08 €	53,83 €

Incluant la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance : 3,24 €

Incluant les prestations nrCort** dépassements d'honoraires
Non OPTAM, montures et audiologie : 2,71 € l'isolé et 5,34 € la famille

* Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %

** Pour les prestations NR CORT mentionnées dans le tableau des garanties (dépassements d'honoraires des médecins Non-Optam et forfait monture au-delà de la limite des contrats responsables) intègrent la Taxe de Solidarité Additionnelle au taux spécifique de 20,27 %. **NR** : Non Responsable.